



15ème Assemblée générale de l'Association des Rives du Lac
6 novembre 2025, 20 h, Aula du Collège Courbet

Présents : 16 membres selon liste de présence + 4 membres du comité
Excusés : 7 membres

1. Accueil par la présidente

La présidente Geneviève Pasche se réjouit de la bonne participation à cette réunion et souhaite la bienvenue aux participants, particulièrement à Elise Kaiser, Municipale de l'Urbanisme et des travaux publics.

2. Mesures expérimentées par la Commune de St-Sulpice

Cindy Nussbaumer, conseillère communale verte à St-Sulpice, aurait dû présenter les mesures prises par la Commune de St-Sulpice pour pacifier les usagers du chemin riverain avec leurs avantages et inconvénients. La présidente s'est excusée de ce désistement fâcheux de dernière minute.

3. PV de la dernière Assemblée générale 2024

Le PV étant disponible sur le site rivesdulac.ch est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport d'activités de 2024-2025 et principales étapes du projet par Geneviève Pasche, présidente

En 2024-5, l'association a mené peu d'actions, le projet ayant été la plupart du temps au Canton pour examen préalable, Geneviève Pasche va donc se centrer sur la présentation de l'évolution du projet :

En octobre 2024, le tracé **du chemin des rives du lac, partie Ouest**, est envoyé au Canton, accompagné pour la première fois d'un 2e volet, à savoir un projet de renaturation prévu le long de ce chemin. Entre octobre 2024 et le début novembre 2025, le Canton a procédé à deux examens préalables, l'un de 6 mois et le 2e de plus d'environ 5 mois, le dossier a donc passé environ 11 mois au Canton et seulement 2-3 mois à la Commune qui a apporté, sur la demande du Canton, des modifications mineures.

Quelques jours après l'AG de l'ARL, la Municipalité a reçu du Canton l'aval pour le projet du tracé et de la renaturation, et va donc organiser, comme l'a dit Elise Kaiser lors de l'AG, la mise à l'enquête qui se terminera à Noël. Durant l'année 2024-2025, notre association a interpellé à plusieurs reprises d'une part la Municipalité et d'autre part le Canton pour s'assurer de l'avancement du projet. Cette étape représente une victoire et la première manche de ce projet en 2 volets. après 15 ans d'attente.

Durant cette année, l'ARL observe que **le mur de la parcelle 333** située juste après la fin du chemin riverain actuel s'est écroulé. Elle interpelle donc la Municipalité pour savoir quelles démarches vont être entreprises, la Municipalité reste floue, des négociations entre le propriétaire et la Commune étant en cours. En septembre 2025, l'abattage du marronnier qui se trouve à proximité immédiate du mur écroulé est mis à l'enquête et la plantation de deux chênes verts compensera cette perte. Notre association est ravie d'apprendre, grâce à cette mise à l'enquête, que cette

compensation est nécessaire en vue de la rénovation du mur ce qui nous ravit évidemment.

En vue des **élections communales 2026**, certains partis ont clairement affirmé dans leur programme qu'ils souhaitaient réaliser le chemin des rives, ce qui nous réjouit tous.

- La question est discutée en AG sur différentes alternatives pour protéger l'environnement et la tranquillité du voisinage sur le chemin dans le futur :
 - Chiens interdits complètement ou uniquement maintien des chiens en laisse
 - Accès interdits ou non du chemin la nuit après 22 heures
 - Éclairage nocturne pour le chemin : la Municipale dit que cette option n'a pas été retenue et qu'elle ne fera donc pas partie du projet

5. Présentation du projet de la Municipalité

Le comité remercie Elise Kaiser, Municipale en charge du dossier du chemin, d'avoir participé à notre AG et d'avoir présenté l'état actuel, ce qui a permis à chaque participant de poser ses questions et nous donner quelques éclairages sur les prochaines étapes du projet, dont la nécessité de faire approuver ce projet et le tracé par le conseil communal.

6. Présentation des comptes

Nicole Rivet, caissière, nous présente les résultats de l'exercice précédent qui voit le solde du compte au 31 décembre 2024 se monter à CHF 5'106.79. (Solde au 1er janvier 2024: CHF 4'918.33). Elle donne également une explication pour les dépenses «Vin de la Tour-de-Peilz» : Remerciement pour la mise à disposition d'un bateau pour la sortie rives.

7. Rapport des vérificateurs des comptes

Françoise Schmutz et André Gruaz (excusé ce soir) relèvent la bonne tenue et l'exactitude des comptes et demandent décharge pour le comité.

8. Approbation du rapport et des comptes et décharge au comité

Rapport et comptes sont adoptés à l'unanimité. La décharge est donnée au comité.

9. Election du Comité

Les membres du comité souhaitent tous continuer leur mandat. Il s'agit de Geneviève Pasche, Nicole Rivet, Gilbert Vernez et Alex Holenstein.

Le comité sortant est réélu à l'unanimité.

10. Élection d'un ou une vérificatrice des comptes

Françoise Schmutz et Martine Roethlisberger proposent leur candidature et sont élus à l'unanimité. Merci à eux.

11. Divers

A 21h20, la Présidente clôt l'Assemblée, remercie les membres de leur présence et les convie à un moment de convivialité autour d'un apéritif.

Pour le comité de l'ARL

Geneviève Pasche, présidente

Alex Holenstein, secrétaire